



Déclaration Liminaire aux CAPL 1 et 2 des 7 et 8 novembre 2016

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, c'est la casse de la DGFIP qui fait l'actualité. En effet, des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès aux services publics est remis en cause. Les réformes s'enchaînent, changent de nom mais le but poursuivi est toujours le même depuis plus de 10 ans, supprimer des dizaines de milliers d'emplois et réduire l'action publique. Les collègues n'en peuvent plus et la mobilisation grandit dans les départements : blocages, services fermés, agents en grève, collègues mobilisés... Encore une fois, l'Administration fait le choix d'anticiper, année après année, les suppressions d'emplois et ne prend pas en considération le vécu de plus en plus difficile des collègues. Au cours de nos visites récentes dans le département, nous avons pu constater l'état des services et la souffrance des collègues au travail. Souffrance liée aux suppressions d'emplois mais aussi aux évolutions de nos métiers à la fois sur le plan technique et informatique. C'est contre la poursuite de cette politique que la CGT avec d'autres organisations syndicales appellent les personnels à agir le 15 novembre pour :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations,
- le renforcement des moyens humains et budgétaires,
- le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires, une véritable reconnaissance de leurs qualifications et le refus du PPCR et de la RIFSEEP
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail,
- le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines.

S'agissant de la liste d'aptitude, ordre du jour de cette CAPL, la CGT rappelle son opposition aux modalités actuelles de sélection des agents. En effet, elle privilégie le mérite en toute opacité, crée la division entre les agents par leur mise en concurrence et met les agents à la merci de la hiérarchie. Si nous comprenons parfaitement les motivations de nos collègues ne pouvant accéder à la promotion par concours pour de multiples raisons et qui cherchent à bénéficier d'une possibilité d'évolution professionnelle, nous réaffirmons que seuls les examens professionnels et les concours internes sont une garantie d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale. Cette dernière était d'ailleurs tant louée par notre administration il y a encore quelques années mais elle est désormais réduite à peau de chagrin. Nous constatons d'ailleurs que le nombre de candidats sur la liste de C en B dans le Val d'Oise a diminué de moitié en 3 ans. Nous ne pouvons croire que la suppression du droit au retour dans l'harmonisation des règles de gestion en soit l'unique raison. Ainsi, la très forte baisse du nombre de promotions a certainement démotivé les collègues à entrevoir une possible évolution de leur carrière...